

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



**15 INTERVENANTS
PROFESSIONNELS**



**35 DIFFÉRENTES
NATIONALITÉS**

**52
APPRENTIS**



**2 072
STAGES**



**274
ÉTUDIANTS**



**1 130
LYCÉENS**

**PARTENARIAT
École - Entreprise**

Ensemble,

“

**mobilisons-nous pour soutenir
nos jeunes et leur avenir !**

*En versant le solde de votre taxe d'apprentissage
au Lycée Les Arcades, vous jouez un rôle déterminant
pour préparer les professionnels de demain.*

Investissez dans l'excellence, l'égalité et l'innovation !

”



Véronique LAURE
Chef d'établissement Coordinateur



**Ensemble
Scolaire
Saint-Michel
Les Arcades**

▲ Exigence ○ Bienveillance ▼ Épanouissement



QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ? BIEN PLUS QU'UNE OBLIGATION FISCALE

Instaurée en 1925, la taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dédié au financement de l'apprentissage ainsi qu'aux formations initiales et professionnelles.

Elle concerne toute entreprise dont le siège social est situé en France, imposée sur les sociétés ou sur le revenu, et qui emploie au moins un salarié.

Le solde de la taxe correspond à 0,09% de votre masse salariale
C'est un levier puissant pour façonner l'avenir de notre société en investissant dans la formation et le développement des compétences des futurs professionnels.

UN VERSEMENT ESSENTIEL : POURQUOI ?

FORMER AUTREMENT

-  Salles connectées
- logiciels professionnels
- laboratoires
- ateliers modernes



Des jeunes prêts
pour les défis
d'aujourd'hui



RELIER ÉCOLE ET ENTREPRISE

-  Conférences métiers
-  Visites en entreprise
-  Simulations d'entretien



Une insertion
réussie



FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS

-  Accessibilité
-  Accompagnement individualisé
-  Orientation renforcée



L'inclusion
au cœur de
notre projet





Un engagement gagnant-gagnant — Claire Morel, Directrice RH – Durand Solutions

« Depuis plusieurs années, nous accueillons des stagiaires du lycée Les Arcades. Leur professionnalisme, leur curiosité et leur envie d'apprendre nous ont conduits à renforcer notre partenariat.

En versant notre solde de taxe d'apprentissage à cette école, nous contribuons à former les talents de demain, en lien direct avec les besoins du terrain.

C'est un engagement qui a du sens, autant pour nos équipes que pour notre responsabilité sociétale. Et c'est aussi une manière concrète d'investir dans l'avenir, en soutenant une pédagogie innovante, inclusive et ouverte sur le monde professionnel. »

QUEL BÉNÉFICE POUR VOUS ?

En choisissant de soutenir notre lycée, vous investissez là où cela compte : dans la formation de vos futurs talents.

- **Un engagement concret**
 - **Des échanges gagnants** (interventions, stages, recrutement)
 - **Une visibilité valorisante sur nos réseaux**
- > **Donnez du sens à votre impôt** en investissant dans l'avenir de la formation
- > **Anticipez les futurs besoins** en compétence de votre entreprise
- > Accompagnez l'**adaptation des formations** au regard des enjeux et mutations actuels
- > Soutenez nos **innovations pédagogiques**, l'acquisition de matériel de pointe et les connexions professionnelles
- > Contribuez à créer un **environnement d'apprentissage inclusif** à tous les lycéens et étudiants

QUELS PROJETS POUR 2025 ?



> **La digitalisation de nos outils pédagogiques**

Adopter de nouveaux supports numériques pour enrichir nos méthodes d'enseignement.

> **L'organisation d'événements professionnels**

Colloques, conférences et ateliers avec des experts du secteur afin de favoriser le partage de connaissances et les rencontres enrichissantes.

> **L'extension de notre offre en alternance**

Préparer vos futurs collaborateurs à travers des formations alliant théorie et pratique sur le terrain.

> **Une ouverture internationale renforcée**

Intégrer des projets et partenariats à vocation internationale afin d'élargir les horizons de nos élèves.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE RÉPARTITION POUR 2025



Fin avril, vous avez réalisé auprès de l'Urssaf votre déclaration sociale nominative (DSN) et avez déclaré votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de votre masse salariale 2024.



Dès le **26 mai 2025**, rendez-vous sur le portail **SOLTéA**, créez votre espace ou connectez-vous à votre espace dédié. [Cliquez](#)



Dirigez le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage de votre entreprise vers un ou plusieurs établissements de votre choix, notamment le « LYCÉE LES ARCADES ».



Trouvez notre établissement « **LYCEE LES ARCADES** » en tapant :
soit notre **CODE UAI : 0211091X** soit notre numéro **SIRET : 343 549 887 0010**



Exprimez vos souhaits de répartition sur SOLTEA en affectant le % de votre choix en toute sécurité sur l'une des deux campagnes de fléchage des entreprises :

1ère CAMPAGNE

2ème CAMPAGNE



Un immense merci d'avance pour votre soutien, on compte sur vous !



Véronique BARON-MAGDELAINE
Chargée des Relations Extérieures
03 80 68 48 11
vbaron@groupearcades.fr

service comptabilité : 03 80 68 48 12
servicecomptabilite@groupearcades.fr

ENSEMBLE SCOLAIRE Saint-Michel Les Arcades

13 rue du Vieux Collège - 21000 Dijon
 03 80 68 48 28
 lycee@groupearcades.fr
 <https://stmichel-lesarcades.com/>